



— ORGANISATION OCCASIONNELLE DE SPECTACLES —

# AIDE À L'EMPLOI ARTISTIQUE

Skoazell d'an implij e bed an arz ~ Aider a l'emplai artistique



Pour que cet été la Bretagne soit de nouveau une terre de fête, d'art et de convivialité, mobilisons-nous pour que les spectacles y renaissent ! **La Région Bretagne propose une aide financière à tout organisateur occasionnel de spectacle implanté sur le territoire pour l'embauche d'artistes et de technicien-ne.s à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.**

Cette aide directe s'adressait déjà aux cafés, hôtels et restaurants par le biais du GIP Cafés Cultures. À titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2020, de manière inédite en France, **le dispositif est élargi à tous les organisateurs occasionnels** : associations de toute nature, centres de loisirs et d'accueil des jeunes, maisons pour tous, plus petites collectivités, acteurs touristiques, commerces de proximité...

Pour l'organisation en Bretagne de tout **fest-noz, spectacle de rue, concert ou encore intervention théâtrale**, le coût de l'embauche d'artistes et de technicien.ne.s est réduit. La demande d'aide est simple et son versement intervient quelques jours seulement après le règlement des cotisations et salaires.

La Région Bretagne dote le GIP Cafés Cultures de 100 000 € pour cette expérimentation.

— ORGANISATION OCCASIONNELLE DE SPECTACLES —

# AIDE À L'EMPLOI ARTISTIQUE

Skoazell d'an implij e bed an arz ∞ Aïder a l'emplai artistique

**Cette aide vise à maintenir la vitalité culturelle du territoire breton et relancer l'emploi artistique en accordant une aide financière aux structures qui embauchent des artistes et technicien-ne-es intermittent-e-s du spectacle pour des interventions artistiques publiques.**

## OBJECTIF

Inciter à l'organisation de spectacles par des structures dont ce n'est pas l'activité habituelle en minimisant leur prise de risque financière. Favoriser l'emploi des intermittent-e-s du spectacle en Bretagne.

## MODALITÉS

Les employeurs occasionnels procèdent à l'embauche par le biais du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel ([www.guso.fr](http://www.guso.fr)), et règlent rémunérations et cotisations par son intermédiaire. Ils déposent ensuite leur demande d'aide sur le site du GIP Cafés Cultures ([gipcafescultures.fr](http://gipcafescultures.fr)). Les aides sont progressives, de 60 € environ pour une embauche, jusqu'à 100 € environ par personne pour 5 artistes ou techniciens employés.

## BÉNÉFICIAIRES

Toute personne morale qui n'est pas entreprise de spectacle (code NAF 9001Z) et qui n'est pas déjà soutenue au fonctionnement par la Région. Pour les villes, en tant qu'employeur, seules celles de moins de 3 500 habitant-e-s sont éligibles.

Plafonds :

→ 1 500 € d'aide maximale par structure

→ 750 € pour celles situées dans les villes-centres des agglomérations et des métropoles, dans la limite d'une enveloppe de 3 200 € par ville-centre.

Les particuliers ne sont pas éligibles.

## VERSEMENT

Les versements sont effectués auprès de chaque bénéficiaire en une seule fois par le GIP Cafés-Cultures.



Pour plus d'infos : [bretagne.bzh/emploi-artistique](https://bretagne.bzh/emploi-artistique)

## INFOS/CONTACTS

Région Bretagne, Direction de la culture  
Courriel : [culture@bretagne.bzh](mailto:culture@bretagne.bzh)

## GIP Cafés-Cultures

Courriel : [contact@gipcafescultures.fr](mailto:contact@gipcafescultures.fr)  
Téléphone : 01.42.58.98.90